

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

sur le projet de décision de
« Généralisation de la limite de la vitesse à 30 km/h sur Paris »
du 27 octobre 2020 au 27 novembre 2020

La participation du public par voie électronique a pour objet la généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire parisien à l'exception du boulevard périphérique, ainsi que des aires piétonnes et des zones de rencontre existantes.

La participation du public par voie électronique aura lieu du 27 octobre 2020 au 27 novembre 2020.

Le présent avis est affiché dans toutes les mairies d'arrondissement de Paris et à l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouverture au public. Il est également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (www.paris.fr) Cet affichage est mis en place le 19 octobre 2020. et pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique, qui comprendra le projet d'une décision accompagné d'une note de présentation précisant notamment le contexte et les objectifs de ce projet, sera consultable sur le site dédié : <http://generalisation-30km.participationdupublic.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront également être adressées par mail à l'adresse dédiée : generalisation-30km@participationdupublic.net ou par voie postale à l'adresse suivante :

PUBLILEGAL

Concertation zone 30
3 rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, dans toutes les mairies d'arrondissement :

- Mairie Paris Centre, 2 Rue Eugène Spuller, 75003 Paris (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et les samedis de 9h à 12h30)
- Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon, 75005 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)
- Mairie du 6^e arrondissement, 78 Rue Bonaparte, 75006 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)
- Mairie du 7^e arrondissement, 116 Rue de Grenelle, 75007 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 8^e arrondissement, 3 Rue de Lisbonne, 75008 Paris (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et les samedis de 9h à 12h30)

• Mairie du 9^e arrondissement, 6 Rue Drouot, 75009 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 10^e arrondissement, 72 Rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 11^e arrondissement, 12, Place Léon Blum, 75011 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 12^e arrondissement, 130, Avenue Daumesnil, 75012 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 13^e arrondissement, 1, Place d'Italie, 75013 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 14^e arrondissement, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 13h00 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 15^e arrondissement, 31, Rue Péclet, 75015 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

• Mairie du 16^e arrondissement, 71, Avenue Henri Martin, 75016 Paris (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00)

• Mairie du 17^e arrondissement, 16/20 Rue des Batignolles (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et les samedis de 9h à 12h30)

• Mairie du 18^e arrondissement, 1, Place Jule Joffrin, 75018 Paris (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et les samedis de 9h à 12h30)

• Mairie du 19^e arrondissement 5-7, Place Armand-Carrel, 75019 Paris (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)

• Mairie du 20^e, 6 Place Gambetta, 75020 Paris (les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis de 13h00 à 19h30 et les samedis de 9h00 à 12h30)

La synthèse des observations et propositions du public sera publiée à l'issue de la consultation, après le délai nécessaire au traitement, des contributions du public, et pendant une durée minimale de trois mois, sur le site <http://generalisation-30km.participationdupublic.net>